

Annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002
ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE
D'UN VEHICULE

ATTESTATION N° 306/2025

ÉCHÉANCE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE ATTESTATION : 24/03/2026

Je soussigné :

Station agréée par le préfet pour le contrôle des chronotachygraphes, atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Catégorie Véhicule : N3

Marque : MERCEDES Type : AROCS Immatriculation : FG-603-WQ

Numéro de série : WDB96433010314149

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

SOCIÉTÉ :

Fait le : 25/03/2025

Lieu : CUSSET

LE VÉRIFICATEUR : GONCALVES D.

SIGNATURE



(1) : Date d'attestation + 1 an